

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 53 (1917)  
**Heft:** 46

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

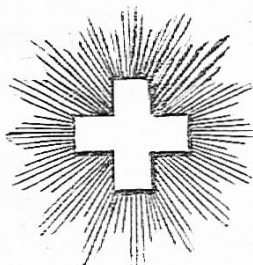
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *En classe.* — *Rédaction-Composition.* — *Récitation.* — *L'enseignement expérimental de l'agriculture à l'école primaire.* — *L'expérimentation scientifique à l'école primaire.* — *Le dessin à l'école primaire.*

## CHRONIQUE VAUDOISE

**Au Jorat.** — Le Jorat garde longtemps ses maîtres d'école. Il faut croire que si le climat, là-haut, est rude, les cœurs sont sensibles au dévouement de ceux qui consacrent leurs forces à l'éducation de la jeunesse. Les régents et régentes, de leur côté, se plaisent dans ces lieux agrestes, chers à feu Louis Favrat, et ne peuvent plus les quitter. La preuve en est qu'on a fêté, le 1<sup>er</sup> novembre, à Forel (Lavaux), le trentième anniversaire d'enseignement de M. Edouard Cuénoud, instituteur.

Dans la même commune, M. Henri Colomb, instituteur de la classe des Cornes-de-Cerf, fils de Georges Colomb, dont on vient d'honorer la mémoire à Aigle à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son décès, a atteint le 1<sup>er</sup> novembre sa trente-cinquième année d'enseignement; M. Vautravers, de la classe du Grenet, sa vingt-septième année; Mme Cuénoud-Gilliéron, femme du jubilaire, sa dix-neuvième.

\*\*\* **Aubonne.** — C'est le 1<sup>er</sup> novembre aussi que les autorités scolaires et communales d'Aubonne et le Comité de l'école enfantine ont pris congé de *Mlle Fromentin*, qui se retire après quarante ans d'enseignement. Après l'exécution d'un chant des petits, dirigés par Mlle Giron, M. le syndic adresse quelques paroles chaleureuses à la maîtresse démissionnaire, et lui fait remettre par le secrétaire municipal une adresse lui annonçant entre autres que la Municipalité met à sa disposition, à titre gracieux, l'appartement qu'elle occupe depuis si longtemps dans sa maison natale. M. le Dr Zimmer, vice-président de la Commission scolaire dit, à son tour, les remerciements de cette autorité et fait les meilleurs vœux pour que celle qui s'est dévouée si longtemps au bonheur des petits jouisse en paix de nombreuses années d'une retraite bien méritée.

Il y eut des fleurs, il y eut des vers récités par les élèves :

.... Déjà nos papas, dans la classe,  
La voyaient à la même place,  
A Noël, au pied du sapin.  
Car le temps, qui tous nous emporte,  
A respecté de bonne sorte  
Mademoiselle Fromentin.....

M. Emile Renaud, instituteur, présente à la jubilaire les compliments de ses collègues et l'assure, en excellents termes, de leur profond attachement à leur vénérée doyenne.

Enfin, Mlle Charbonnier, présidente du Comité de l'école enfantine, remet à Mlle Fromentin, au nom de ses anciens élèves, un fauteuil où elle pourra, espérons-le, se reposer des fatigues de sa longue carrière.

Qu'on ne dise plus que les républiques sont ingrates !

A. R.

\*\*\* **Un jubilé.** — Le mercredi 7 novembre, le Collège scientifique cantonal a fêté le cinquantième anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de l'un de ses professeurs les plus aimés et les plus justement estimés, M. Paul Vittoz, maître de français, d'histoire et de morale.

Comme plusieurs des meilleurs maîtres dont s'honore l'enseignement secondaire vaudois, M. Vittoz a débuté dans l'enseignement primaire, à Maraçon et à Oron-la-Ville. Au temps où la loi Ruffy n'avait pas encore enlevé aux instituteurs studieux toute chance d'avancement, M. Vittoz fut appelé en 1883, ensuite d'examen, au poste qu'il occupe depuis trente-quatre ans avec une distinction qui lui a valu l'affection et le respect de milliers d'élèves et la reconnaissance des autorités.

« M. P. Vittoz, écrivait-on récemment à son sujet, a le plus heureux des caractères ; c'est l'homme le plus bienveillant et le plus optimiste qui soit ; en dépit de ses soixante-dix ans sonnés, il est resté étonnamment jeune de cœur et d'esprit. Sa verdeur, son entrain, sa puissance de travail et son activité sont admirables. Tous ceux qui l'ont approché sont devenus ses amis. »

Ajoutons que M. P. Vittoz est l'heureux père d'une très nombreuse famille, dont sept fils (au nombre desquels notre collaborateur et ami M. Ed. Vittoz, fondateur de l'École nouvelle de Chailly) ont porté la casquette blanche.

Dans une imposante cérémonie jubilaire, M. Vittoz a reçu les félicitations et les vœux des autorités, de ses collègues et de ses anciens élèves. Nous y joignons les nôtres.

---

## CHRONIQUE GENEVOISE

**Conférences pédagogiques.** — Sous les auspices du Département de l'Instruction publique du Canton de Genève, M. Ernest Briod, rédacteur de l'*Educateur*, donnera, les 24 et 29 novembre, à 8 1/2 h. du soir, à l'Aula de l'Université, deux conférences sur *Le mouvement pédagogique du dernier quart de siècle*. En voici le sommaire :

1. *Samedi, 24 novembre.* — La tradition pestalozzienne et l'enseignement éducatif. — L'école herbartienne. — L'herbartisme en Suisse. — Ses déforma-

tions : l'enseignement éducatif au service de la contre-éducation. — Réactions de tendance et réactions de méthode. — Education allemande et éducation française. — L'évolution universelle de certains enseignements (étude de la nature et étude des langues). — Les problèmes résolus et les problèmes à résoudre.

2. *Jeudi 29 novembre.* — Le rôle de l'initiative privée et celui de l'Etat dans les réformes scolaires récentes. — L'éducation des tout-petits. De Fröbel à Mme Montessori. — L'éducation des arriérés. La création d'une élite. La pédagogie expérimentale. — Place de l'éducation morale dans les écoles modernes. L'école et le caractère. L'anglo-saxonisme et les écoles nouvelles. — Le principe énergétique, ses divers aspects. Le self-government et l'éducation civique. L'« école du travail » et l'éducation américaine. — Perspectives d'avenir.

---

### CHRONIQUE NEUCHATELOISE.

**Traitements.** — Le 18 octobre, le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise adressait au Conseil d'Etat, un rapport rédigé par son président M. Fritz Hoffmann, demandant une amélioration des traitements des instituteurs et des institutrices.

Nous citons quelques parties de cet intéressant et si objectif exposé :

« Il y a un an, à pareille époque, le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise demandait au Grand Conseil de bien vouloir reviser l'article 110 de la Loi scolaire, afin d'améliorer les traitements notoirement insuffisants des institutrices, sans attendre le relèvement général des salaires de tous les fonctionnaires de la République.

» Ce printemps, nous vous adressions une requête pour vous prier de bien vouloir accorder au corps enseignant des allocations lui permettant de faire face à ses obligations les plus urgentes. Le corps enseignant a obtenu pleine satisfaction pour le premier de ces points et partiellement pour le second.

» Aujourd'hui, le Conseil d'Etat, envisageant le moment venu de mettre tous les traitements des magistrats et fonctionnaires en rapport avec les exigences nouvelles de la vie, le Comité central de la Société pédagogique a été chargé d'examiner à nouveau la situation financière de tout le corps enseignant.

» Nous avons fait des enquêtes, chez nous d'abord, et nous avons dû constater de nouveau, au vu des comptes de ménage de beaucoup de collègues, combien la situation est précaire en particulier chez les instituteurs mariés et même chez les institutrices, malgré l'amélioration de l'année dernière.

» Nous nous sommes adressés ensuite à nos collègues des différents cantons suisses, et nous avons dû reconnaître aussi que, presque partout, dans les villes spécialement, la situation de nos collègues était meilleure que la nôtre. Pourtant le canton de Neuchâtel est classé parmi les cantons les plus favorisés sous le rapport économique ; les instituteurs neuchâtelois ne s'en douteraient guère.

» Nous avons comparé aussi les traitements du corps enseignant avec ceux des employés et fonctionnaires de tous ordres — postes, chemins de fer, employés de tramways, fonctionnaires fédéraux, etc. — et, tenant compte de la tâche et du rôle social que la société a le droit et le devoir d'exiger des instituteurs, nous

avons été obligés de nous convaincre que si les jeunes gens intelligents voulaient consulter leurs intérêts plutôt que leurs goûts, il serait difficile de trouver encore des instituteurs capables, dignes de remplir la tâche d'éducateurs de la jeunesse.

» Nous avons eu de la peine à chasser un pénible sentiment de tristesse à l'examen de la situation faite au corps enseignant primaire, et nous comprenons malheureusement fort bien les plaintes amères, si décourageantes, que nous ont adressées beaucoup de nos collègues.

» En 1913 déjà, alors que nous demandions aux communes d'améliorer les traitements de leur corps enseignant, nous donnions, par la présentation de budgets réels la preuve qu'un traitement minimum de 1500 fr. pour une institutrice et de 2100 fr. pour un instituteur ne leur permettait pas de faire la moindre économie pour les mauvais jours, tout en leur interdisant aucune dépense d'agrément.

» D'autre part, l'École de demain, plus encore que celle d'aujourd'hui, devra répondre mieux encore aux nécessités d'une vie toujours plus difficile et la République neuchâteloise, comme tous les Etats conscients de leur responsabilité envers l'avenir de la jeunesse et la prospérité matérielle et morale du pays, devra forcément exiger des instituteurs et des institutrices un travail et un dévouement toujours plus grand; avant tout, l'Etat devra exiger que les futurs instituteurs et institutrices reçoivent enfin une préparation professionnelle suffisante indispensable, comme c'est déjà le cas dans beaucoup de cantons suisses et dans nombre de pays.

» Mais aussi, si l'on veut conserver à l'école des maîtres et maîtresses non seulement dévoués, mais surtout capables, il sera nécessaire de leur offrir une situation un peu satisfaisante. Le corps enseignant neuchâtelois se rend bien compte qu'il n'est pas facile de lui donner enfin les traitements qui devraient lui être accordés. Mais est-il vraiment déraisonnable d'exiger que le salaire d'un instituteur lui permette d'élever sa famille sans avoir besoin de chercher à côté toutes espèces de ressources, au plus grand détriment de l'école et de l'enfance qui lui est confiée ?

» Le Comité central de la Société pédagogique, en vertu du mandat qui lui a été conféré, et se référant aux considérations développées ci-dessus, prie le Conseil d'Etat de bien vouloir présenter au Grand Conseil une demande de révision des articles 110, 111 et 112 de la Loi scolaire de 1908, faisant droit aux désirs suivants :

1. *Augmentation générale de tous les traitements initiaux des instituteurs de 600 fr. (augmentation : 33 %).*

2. *Augmentation de tous les traitements initiaux des institutrices de 500 fr. (augmentation : 33 %).*

3. *Elévation des annuités de la haute-paie à 80 fr. pour les instituteurs et à 60 fr. pour les institutrices (augmentation : 33 %).*

» Ces demandes nécessiteront, sur la base actuelle des allocations accordées aux communes pour l'enseignement primaire (25 %), une dépense nouvelle d'environ 155 000 fr. à la charge de l'Etat, soit 77 000 fr. pour les augmentations des traitements initiaux et 78 000 fr. pour l'augmentation des annuités de la

haute paie. C'est une somme fort élevée, sans aucun doute, et cependant seule elle permettra d'arriver, pour les instituteurs, à un *traitement mensuel de début de 200 fr.*<sup>1</sup> pouvant s'élever, après vingt ans, à 300 fr., et pour les institutrices à un *traitement de début de 165 fr.* pouvant s'élever à 240 fr. environ, après 20 ans.

» Nous serait-il permis de rappeler que ce chiffre de traitement initial de 2400 fr. pour les instituteurs est celui qui a été proposé et que personne n'a contesté, dans l'assemblée consultative des délégués des communes et des commissions scolaires du 6 septembre 1917 ?

» Nous serait-il permis surtout d'insister sur l'augmentation de l'annuité de la haute-paie, qui permettra d'arriver enfin à un traitement satisfaisant ?

» Nous désirerions aussi que le Conseil d'Etat voulût bien examiner la possibilité d'attribuer aux maîtres spéciaux et autres fonctionnaires attachés à l'enseignement primaire une haute-paie proportionnelle aux heures consacrées à cet enseignement, indépendamment du nombre d'heures et du traitement (art. 112 de la Loi).

» Le corps enseignant neuchâtelois a conscience des très gros sacrifices demandés à l'Etat et aux communes, c'est-à-dire au peuple neuchâtelois, mais il a confiance aussi dans l'esprit de justice et d'équité des représentants du peuple, qui ne voudront voir dans la réalisation de nos vœux, bien modestes malgré tout, puisqu'ils sont loin d'atteindre le % du renchérissement permanent de la vie, qu'une nécessité qui aura, nous voulons l'espérer, les plus heureuses conséquences pour l'Ecole, partant pour le pays.

» Les membres du corps enseignant, constatant d'une façon tangible tout l'intérêt que les autorités du pays portent à cette école populaire, auront le devoir aussi de répondre à cette bienveillance par un dévouement inlassable et une conscience toujours plus grande de leurs devoirs d'éducateurs et de bons citoyens »...

Le Conseil d'Etat a reçu et examiné avec beaucoup de bienveillance ce rapport, mais uniquement pour des motifs d'ordre financier que nous comprenons, cette autorité n'a pu aller dans ses propositions au Grand Conseil aussi loin que le demande le corps enseignant, ainsi que le démontre le projet de décret du Conseil d'Etat qui établit les chiffres suivants :

		<i>Villes.</i>		
		<i>Neuchâtel-Serrières — Le Locle — La Chaux-de-Fonds.</i>		
			augmentation	actuellement
<i>Instituteurs</i>	5 <sup>me</sup> et 6 <sup>me</sup> années	Fr. 2500	400	2100
»	4 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> années	» 2400	400	2000
<i>Institutrices</i>	5 <sup>me</sup> et 6 <sup>me</sup> années	» 1800	300	1500
»	4 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> années	» 1700	200	1500
		<i>Autres localités.</i>		
<i>Instituteurs</i>		Fr. 2200	400	1800
<i>Institutrices</i>		» 1700	200	1500

<sup>1</sup> Tous les traitements neuchâtelois sont attribués *sans* logement. (Réd.)

Le Grand Conseil neuchâtelois s'est réuni les 5 et 6 novembre pour discuter en premier débat, toutes les augmentations des fonctionnaires, employés et membres du corps enseignant ainsi que le projet de loi d'impôt progressif, projet auquel est lié le sort des augmentations de traitements.

Messieurs les députés, auxquels le Comité central avait adressé son rapport, se sont montrés fort sympathiques aux revendications du corps enseignant primaire, et c'est à l'unanimité que le projet de décret a été pris en considération et renvoyé selon l'usage à une Commission qui rapportera à la session qui s'ouvrira le 19 novembre.

Nous basant sur les déclarations faites par bon nombre de députés, nous avons ainsi le meilleur espoir de voir toutes les demandes de la Société pédagogique recevoir la solution désirée à condition toutefois de l'acceptation par le Grand Conseil, puis par le peuple, de la loi d'impôt. H.-L. G.

---

## CHRONIQUE JURASSIENNE

### Synode scolaire bernois. (Suite.)

M. Jost, instituteur à Matten, près Interlaken, rédacteur du *Berner Schulblatt*, renseigne l'assemblée sur l'état de la revision du plan d'études qui se fera en deux étapes. L'examen des principes généraux élaborés par le bureau n'a donné lieu jusqu'ici qu'à des travaux peu nombreux de la part du corps enseignant. Il n'y en a qu'un seul en français provenant de Porrentruy. Il est vrai que le délai pour l'envoi des travaux expire le 31 décembre 1917, mais on constate dans les mémoires envoyés que le projet du bureau a l'assentiment général. Le plan détaillé formera la deuxième étape ; il sera aussi soumis à l'examen du corps enseignant.

M. Schenk, chef du dicastère des écoles, informe l'assemblée que la motion Aeberhard a reçu sa solution dans une interprétation de la loi scolaire par le Grand Conseil. Les écoles complémentaires de jeunes filles peuvent être organisées dans toutes les communes et la fréquentation peut en être déclarée obligatoire. Elles sont mises sur le même pied que les cours complémentaires des jeunes gens.

M. Schenk dit aussi que la proposition de M. le Dr Rikli, conseiller national, qui demandait de donner plus d'importance à l'hygiène scolaire dans les examens fédéraux de médecine, a été transmise à la Direction de l'instruction publique pour en nantir les autorités fédérales compétentes.

M. Lohner, directeur de l'instruction publique, fait des communications intéressantes sur la réorganisation de l'école normale des institutrices de Hindelbank. On a cru un moment que l'Etat se chargerait de la section pédagogique annexée à l'école secondaire des filles de la ville de Berne, ou séminaire ayant M. Balsiger pour directeur. La ville de Berne avait fait des propositions très larges à l'Etat. Mais la ville de Thoun s'étant mise sur les rangs et consentant à prendre à sa charge une part importante des frais de construction et des frais d'exploitation de la nouvelle école normale, c'est cette combinaison qui l'a emporté dans les régions gouvernementales. Un projet de décret sera soumis sous peu au Conseil exécutif et au Grand Conseil.

M. Stauffer, directeur de l'école normale de Hofwil, développe sa motion concernant la suppression de l'écriture allemande (*Fraktur*) et l'introduction obligatoire de l'écriture française (*Antiqua*) dans les écoles du canton de Berne.

L'écriture française est, en effet, d'après M. Stauffer, plus simple, plus belle, plus lisible, plus facile à écrire que l'écriture allemande, qui malheureusement est restée l'apanage des instituteurs et des pasteurs.

M. M. Wyss, Trösch, Beck appuient fortement le motionnaire et M. Rufer, au nom du bureau du synode, accepte la motion qui sera discutée dans la prochaine session.

M. C. Schneider, maître secondaire à Langenthal, propose à l'assemblée d'exprimer aux autorités scolaires sa sympathie pour la nouvelle construction projetée par le Musée scolaire suisse de Berne.

Le Musée n'a plus de place pour loger ses riches collections mises à la disposition du corps enseignant suisse. Il a trouvé sur les grands remparts un terrain mis à sa disposition par le gouvernement pour une construction appropriée à son but. Espérons que le directeur, M. Emmanuel Lüthi, parviendra à réaliser l'œuvre de sa vie, c'est-à-dire un Musée scolaire vraiment national qui sera l'honneur de la Suisse.

H. GOBAT.

\*\*\* † **Emilie DuBois.** — Le 24 octobre dernier, a été inhumée à Moutier, Mme Emilie DuBois, née Péteut, ancienne institutrice de l'école secondaire, décédée à l'âge de 76 ans.

Sur la tombe, le corps enseignant de Moutier a chanté un chœur de circonstance et M. le pasteur Pierrehumbert a rendu hommage aux sentiments élevés, à l'intelligence et au dévouement de cette excellente institutrice.

Mme DuBois était originaire de Roches, petit village de la paroisse de Moutier, où l'éducation intellectuelle et religieuse a toujours eu de fervents adeptes.

Elle passa avec succès l'examen du brevet primaire et fut institutrice à Montmirail, puis à Péry, où elle épousa le pasteur DuBois.

Restée sans grandes ressources à la mort de son mari, ayant trois enfants à élever, Mme DuBois accepta un poste de maîtresse primaire à Sonvilier. Malgré ses charges de famille, elle continua ses études en vue d'arriver à la possession du brevet secondaire. L'ayant obtenu en 1876, elle fut nommée à l'école secondaire de Moutier, où elle enseigna pendant trente ans. Elle prit sa retraite en 1906, et passa ses dernières années étant utile aux autres et conservant ses belles qualités de confiance et d'amour qu'elle puisait dans les ouvrages de Hilty dont elle lisait chaque jour un fragment.

H. GOBAT.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

*Almanach Pestalozzi*, édition pour 1918. Petit in-16 de près de 300 pages et 400 illustrations en noir et en couleurs, volume élégamment relié toile. Fr. 1,70. Librairie Payot & Cie, Lausanne.

C'est avec un vif plaisir que nous venons de parcourir cet agenda de poche impatientement attendu chaque année par nos écoliers et écolières. Bien que cette petite encyclopédie soit spécialement destinée à éveiller chez nos enfants le goût



du beau et du bien, à leur ouvrir de nouveaux horizons, à les stimuler dans leurs études, à leur apprendre à observer, à leur donner par un enseignement intuitif des notions claires et précises sur une foule de questions demeurées jusqu'ici pour eux trop abstraites et plus ou moins obscures, on trouve aussi dans l'almanach Pestalozzi, à côté d'intéressants articles d'actualité, nombre de renseignements utiles, de formules de géométrie et d'algèbre, de tableaux statistiques, de résumés scientifiques, historiques, etc., que les adultes ont souvent besoin de consulter dans la vie pratique.

Une édition spéciale pour jeunes filles contient en outre des patrons pour la confection de vêtements, ainsi qu'un grand nombre de précieuses indications concernant les travaux à l'aiguille et l'économie domestique.

Nous rappelons que l'almanach Pestalozzi est recommandé tout spécialement par la Société pédagogique de la Suisse romande dont il a remplacé l'Agenda des écoles moyennant une subvention annuelle de 500 fr. à notre Caisse de secours. Honoré du *grand prix* à l'exposition nationale de Berne en 1914, il a sa place marquée dans toutes les familles.

Au prix modeste de fr. 1,70, il constitue sans contredit l'un des cadeaux les plus utiles et les moins coûteux à faire à nos enfants.

*Petit vocabulaire et premières leçons de grammaire*, par Mlles M. Jeanneret et L. Hirsch. — Manuel illustré destiné aux écoles de la Suisse romande. Degré inférieur, première année. La Chaux-de-Fonds, chez Mlle M. Jeanneret, institutrice, et chez les principaux libraires.

Très joli petit volume cartonné rose, de 112 pages, destiné aux enfants de sept ans, mais que nous ne donnerions qu'à ceux de huit ans, s'ils n'ont appris à lire qu'en première année primaire. Le *vocabulaire* est bien vivant, constitué par un texte court, naturel, clair et simple. Des mots tirés de ce texte sont imprimés en italiques et disposés en deux ou trois petites colonnes. « En règle générale, le devoir ne doit pas être copié; il sera lu en classe, car il a pour but d'éveiller une *idée* chez l'enfant. Eveiller l'idée, c'est en faire naître d'autres. Il serait bon d'introduire chaque leçon par une préparation orale dans laquelle l'écolier dirait sa pensée et apprendrait ainsi à s'exprimer facilement. » (Préface des auteurs.)

La *grammaire* est présentée de façon purement intuitive, aussi dans un choix de textes à la portée de ce premier âge. Nous regrettons cependant que les auteurs aient cru devoir présenter en caractères de même espèce les explications et la matière à lire et à analyser: on ne distingue pas au premier coup d'œil ce qui est à *dire* de ce qui est à *savoir*; les remarques grammaticales mises dans la bouche de l'institutrice devraient être en caractères moins « voyants ».

Les illustrations charmantes sont parfaitement appropriées à leur but: faciliter la compréhension des lois grammaticales les plus importantes en les fondant sur des *faits* réels.

En résumé, bon petit ouvrage, inspiré par un sens pédagogique très sûr, et dont l'épigraphe: « Les mots pour les pensées, les pensées pour le cœur et la vie », n'est pas une fausse étiquette.

U. B.

## PARTIE PRATIQUE

### EN CLASSE.

#### Pendant les après-midi d'été.

Voici bien longtemps que je ne suis retourné en classe. Mes deux fils mobilisés, les vacances, un vieux rhumatisme soigné à Baden, tout cela m'a fait négliger mes fonctions. J'ai honte de ma longue inaction, et, pour rattraper le temps perdu, je me dirige, par un bel après-midi de fin de septembre, du côté de la classe de *Rozart*, petit hameau perdu au milieu d'une forêt d'arbres fruitiers.

Les élèves âgés de plus de 12 ans ont les congés d'été. Il n'y a dans la salle d'école que les enfants du degré intermédiaire et ceux du degré inférieur. C'est le bon moment pour s'occuper des petits, aussi l'instituteur ne s'en fait-il pas faute. Il donne aux cadets une excellente leçon de lecture, tandis qu'il surveille des exercices d'écriture qu'exécutent les moyens :

Mais, que font à l'écart, ces trois élèves du degré supérieur, venus en classe malgré leur libération ? Je m'approche d'eux et je constate qu'ils sont très occupés à regarder leur petite carte de la Suisse, puis à transcrire sur leur ardoise quelques annotations qu'ils recopient ensuite proprement dans un cahier. Je feuillette l'un de ceux-ci. Il est fort bien tenu et j'y vois les exercices suivants :

1. Liste des principales *sommités* de la Suisse avec leur altitude : *Pointe Dufour* (Alpes valaisannes) 4638 m. ; *Dôme* (Alpes valaisannes) 4550 m., etc.

Il y a toute une gamme descendante, en passant par le *Säntis*, le *Pilate*, le *Righi*, pour finir par le *Randen*, les *Lægern* et enfin le *Mont Vully*, 634 m. Un fort joli graphique, ressemblant à une scie aux dents inégales, complète ce travail. Chaque *dent* porte le nom d'une *sommité* et son altitude.

2. Énumération des principaux *lacs* avec leur élévation au-dessus du niveau de la mer, depuis le lac *Majeur* (197 m.) jusqu'au lac de *St-Moritz* (1770 m.).

3. Liste, par ordre alphabétique, des *passages* les plus importants avec l'indication des vallées qu'ils font communiquer : *Bernina*, route des Grisons, conduisant de la vallée de l'Engadine jusqu'à celle de Poschiavo, etc.

4. Localités de la Suisse possédant des *bains*, avec la nature des eaux et le genre de maladies que l'on peut y guérir : *La Lenk* (Berne), eaux sulfureuses, guérissant les maladies de la peau et les catarrhes chroniques. *Pfaeffers* (St-Gall), eaux thermales salutaires pour les affections du système nerveux et des organes digestifs, etc.

5. Principaux *champs de bataille* de la Suisse : *Sempach* (Lucerne), victoire des Suisses sur les Autrichiens, le 9 juillet 1386, etc.

6. *Distance*, à vol d'oiseau, de Lausanne à chacune des principales villes de notre pays : *Genève* (50 km.), *La Chaux-de-Fonds* (65 km.), *Bâle* (140 km.), etc.

— « Vous examinez mon innovation de cette année, me dit l'instituteur ?

— En effet et je suis très intéressé.

— Autrefois je ne savais que faire de ces grands élèves qui venaient à l'école l'après-midi. Je les occupais à des copies — travail peu divertissant — ou je leur faisais suivre les mêmes exercices qu'aux élèves du degré moyen, ce qui n'était

pas le rêve non plus, car ils n'y prenaient pas beaucoup d'intérêt. Aujourd'hui, je les laisse travailler seuls, avec quelques directions, car je n'ai pas trop de temps pour faire avancer les petits qui seront un peu délaissés cet hiver, mais je leur donne un travail *nouveau* pour eux.

— Ils paraissent y prendre beaucoup de plaisir.

— Ils y travaillent, en tout cas, avec goût et ardeur.

— Pensez-vous qu'il leur en reste quelque chose ?

— Vous pouvez les interroger.

Je posai quelques questions aux élèves et je fus émerveillé de voir avec quelle sûreté ils connaissaient leur carte. Aucune hésitation. A peine avais-je cité un nom qu'ils mettaient le doigt dessus.

— Vous bornez-vous à l'étude de la géographie ?

— Si vous me faites le plaisir de revenir avant les vacances, je vous montrerai les travaux que mes grands élèves ont exécutés, tant en arithmétique qu'en français.

— Je vous promets de revenir, car je suis ravi de votre méthode ! »

Dans un prochain article, je vous communiquerai le résultat de ma seconde visite, s'il m'est permis de la faire.

LE VIEUX PRÉSIDENT.

## RÉDACTION-COMPOSITION

PETITS RÉCITS ET NARRATIONS

a) *Degré moyen.*

### 59. Le palais de la fée Tartine.

SOMMAIRE : Demander aux élèves de reproduire le texte suivant : Le palais de la fée Tartine était petit, mais bien bon. On poussait une porte de pain d'épices, on montait l'escalier de réglisse et l'on entrait dans une chambre ravissante. Le parquet était de biscuits, avec des carreaux de bonbons anglais. Les sièges et la table étaient en chocolat et le lit en fruits confits ; la cheminée était faite de marrons glacés et les tableaux bordés de sucre d'orge. Les tasses, les assiettes et les verres étaient en beurre frais et contenaient du lait délicieux, de la crème et du sirop aux framboises. Les tapis étaient couverts d'oranges, de cerises, de fraises, de raisins et de noix. Les petits visiteurs pouvaient se régaler de toutes les bonnes choses qui se trouvaient dans le palais.

### 60. Morts de peur.

SUJET TRAITÉ : Un derviche des environs du Caire voit un fantôme se diriger vers la ville : « Qui es-tu ? dit-il au fantôme. — La peste. — Où vas-tu ? — Au Caire, pour y tuer quinze mille hommes. — N'est-il aucun moyen de t'arrêter ? — Non, c'est écrit ! — Va donc, mais n'en tue pas un seul de plus. »

Quelques jours après, le derviche rencontre le même fantôme sortant de la ville : « Tu viens du Caire, dit le derviche ; qu'y as-tu fait ? — J'y ai tué quinze mille hommes. — Tu mens, car il en est mort trente mille ! — J'en ai tué quinze mille, répond le spectre ; les autres sont morts de peur. » — L. FIGUIER.

### 61. Un brave garçon.

SOMMAIRE : Marcel rentre à la maison avec sa petite sœur. — Ils suivent un

sentier étroit. — Tout à coup le sentier est barré par un chien hargneux. — Marcel n'est pas rassuré, mais il n'en laisse rien voir. — Il fixe hardiment la bête mauvaise et passe en tenant bien fort sa petite sœur par la main.

### 62. Une honnête fillette.

SOMMAIRE : En venant en classe, Marie et Lucienne trouvent une pièce de deux francs. — Lucienne veut acheter des bonbons. — Ce que dit Marie. — La pièce remise à la maîtresse. — La pièce rendue à la vieille Françoise qui l'avait perdue. — Les fillettes sont heureuses d'avoir agi honnêtement.

b) *Degré supérieur.*

### 57. Distraction d'un savant.

SOMMAIRE : Lire aux élèves le récit suivant et leur demander de le reproduire oralement, puis par écrit :

Le savant Ampère sortait un jour de l'Académie, rêvant à un problème. Tout à coup, il s'arrête : ses yeux s'animent : il a trouvé.

Il avait gardé à la main la craie blanche dont il venait de se servir. Il voit devant lui un carré noir assez semblable aux tableaux dont il se sert habituellement. Il y place ses chiffres. Mais, tout à coup, le tableau fuit sous sa main et fait trois pas... Ampère le suit... Le tableau prend le trot ; Ampère prend sa course et ne s'arrête qu'exténué. Ce tableau n'était autre que le dos d'un fiacre.

### 58. Don Quichotte et les moulins à vent.

SOMMAIRE : Le maître lira le fragment suivant, tiré de *Don Quichotte de Cervantès*. Il dira quelques mots du caractère du héros et de celui de son écuyer Sancho Pacha. — Il fera distinguer les différentes parties du récit et les écrira au tableau noir : Don Quichotte aperçoit les moulins à vent et les prend pour des géants. — Malgré les conseils de Sancho, il court les attaquer. — Il est jeté à terre au premier choc. — Il est persuadé qu'il a combattu des géants et qu'il est victime de la malice d'un enchanteur.

RÉCIT : Dans ce moment, Don Quichotte aperçut trente ou quarante moulins à vent et, regardant son écuyer :

— Ami, dit-il, la fortune vient au-devant de nos souhaits. Vois-tu là-bas ces géants terribles ? Ils sont plus de trente : n'importe, je vais attaquer ces fiers ennemis des hommes.

— Quels géants ? répondit Sancho.

— Ceux que tu vois avec ces grands bras qui ont peut-être deux lieues de long.

— Mais, monsieur, prenez-y garde, ce sont des moulins à vent, et ce qui vous semble des bras, n'est autre chose que leurs ailes.

— Ah ! mon pauvre ami, on voit bien que tu n'es pas encore expert en aventures. Ce sont des géants ; je m'y connais. Si tu as peur, éloigne-toi ; va te réfugier quelque part, tandis que j'entreprendrai cet inégal et dangereux combat.

En disant ces paroles, il pique des deux sans écouter le pauvre Sancho, qui se tuait de lui crier que ce n'étaient point des géants, mais des moulins.

— Attendez-moi, disait-il, attendez-moi, lâches brigands ; un seul chevalier vous attaque.

A l'instant même, un peu de vent s'éleva, et les ailes se mirent à tourner.

— Oh ! vous avez beau faire, ajouta Don Quichotte ; vous n'en serez pas moins punis.

Il dit, et tombe, la lance en arrêt, sur l'aile du premier moulin qui l'enlève, lui et son cheval, et les jette à vingt pas l'un de l'autre. Sancho se pressait d'accourir au plus grand trot de son âne. Il eut de la peine à relever son maître tant la chute avait été lourde.

— Eh ! dit-il, je vous crie depuis une heure que ce sont des moulins à vent. Il faut en avoir d'autres dans la tête pour ne pas le voir tout de suite.

— Paix ! paix ! répondit le héros. Je vois bien ce que l'enchanteur vient de faire : il a changé les géants en moulins pour me dérober la gloire de les vaincre.

### 59. La désobéissance punie.

SOMMAIRE : Racontez une histoire, vraie si possible, où il sera question d'un enfant désobéissant, puni par les conséquences de sa désobéissance.

### 60. Les soucis du vigneron (du jardinier).

SOMMAIRE : Vous avez entendu un vigneron (un jardinier) énumérer tous les soucis de son métier. Racontez ce que vous avez entendu en faisant parler le vigneron (le jardinier).

## RÉCITATION

*Le renard et le corbeau. (Arrangé par A. Scholl.)*

Maitre corbeau, sur un arbre perché  
Tenait en son bec un fromage.  
Maitre renard, par l'odeur alléché,  
Lui tint à peu près ce langage :  
« — Hé ! bonjour, monsieur du Corbeau !  
Que vous êtes joli ! Que vous me semblez beau !  
Sans mentir, si votre ramage  
Se rapporte à votre plumage,  
Vous êtes le phénix des hôtes de ce bois....  
Montrez donc un peu votre voix ! » —

A ces mots, le corbeau, se dilatant la rate,  
Enleva le « Mont d'Or » qu'il tenait dans son bec  
Et l'assujettit sous sa patte,  
Entre deux branches de bois sec.  
Vainement le renard se léchait la babine...

Le corbeau lui dit : « Monseigneur,  
Je sais fort bien que tout flatteur  
Vit aux dépens de celui qui cède.  
La leçon m'a coûté, jadis, un « Camenber »  
Et votre compliment ne me rend pas plus fier.  
Donc, monsieur du renard, veuillez battre en retraite,  
Je la connais ..... on me l'a déjà faite !

On devient un homme de poids  
En acquérant l'expérience.  
Seuls, les sots, par outrecuidance  
Se laissent enfoncer deux fois.

(Communiqué par A. Duc.)

## L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE (Suite) <sup>1</sup>.

### La crème, le beurre.

1. *Ecrémage naturel*. Observer les particularités du phénomène. A cet effet, mettre du lait, en même quantité, dans deux récipients de verre de largeur différente (pour que les hauteurs du liquide soient inégales). Faire l'expérience, en même temps, dans des locaux à température différente. On constatera que la montée de la crème se fait d'autant plus vite que l'épaisseur du liquide est plus faible et la température est élevée. On remarquera aussi que la coagulation — qui arrête la montée de la crème — est d'autant plus rapide que la température est plus grande.

Cette étude expérimentale de l'écrémage naturel conduit à appliquer la règle suivante dans les laiteries: le lait est mis dans des vases plats à une température de 10° à 15°.

2. *Ecrémage centrifuge*. Examiner, dans une laiterie ou dans un concours agricole, la disposition et le fonctionnement d'une écrémeuse centrifuge. On pourra remarquer que l'écrémage étant presque instantané, la crème obtenue est douce, tandis que par l'écrémage naturel — conséquence de la fermentation lactique — on a un produit un peu acide.

3. *Maturation de la crème*. Après l'écrémage, la crème subit quelques transformations sous l'influence de divers microbes qui s'y développent spontanément, ou qu'on y introduit, après l'avoir pasteurisée. C'est après cette « maturation », qui l'améliore, qu'on procède à la fabrication du beurre.

4. *Barattage*. Examiner les diverses formes de barattes et observer leur fonctionnement. Se rendre compte du résultat des chocs répétés auxquels la crème y est soumise : les globules gras se soudent en granules qui, à leur tour, se réunissent en masses de plus en plus volumineuses.

Constater que la consistance du beurre dépend de sa température : l'hiver on évite la dureté en chauffant la crème à 17°-18°, avant de la mettre dans la baratte, et l'on opère dans un local à 15°-16°. Pour la même raison, l'été, la crème est amenée à 15° environ, et la baratte est lavée à l'eau bien fraîche.

5. *Délaitage, malaxage*. Observer la façon dont on débarrasse le beurre, par une série de lavages à l'eau froide, du « lait de beurre » qui l'imprègne, et remarquer que c'est de ce « délaitage » que dépend en grande partie sa conservation.

Observer ensuite le malaxage, qui rend le beurre homogène et le sépare de l'eau qui l'imprègne, puis la mise en pain et l'emballage.

<sup>1</sup> Voir l'*Educateur*, numéros 4, 12, 14, 16, 18, 20, 28, 30, 38 et 42.

On remarquera que, dans toutes les manipulations auxquelles on le soumet, le beurre n'est jamais touché avec la main : il est soustrait à tout contact qui pourrait y introduire des microbes.

6. *Composition du beurre bien préparé.* Eau 130, matière grasse 860, caséine et sels 8, lactose 2 : la proportion de la matière grasse est donc approximativement de 5/6.

7. *Altération du beurre.* Expérience : Prendre deux échantillons d'un beurre bien préparé, abandonner l'un au contact de l'air, dans un endroit chaud et éclairé ; mettre l'autre en vase clos, dans un lieu frais. Constater que le premier rancit beaucoup plus vite que le second.

(A suivre.)

P. CHAUVET.

## L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE.

### N° 9. Les propriétés du gaz carbonique.

Ce gaz si important au double point de vue chimico-physique et biologique doit être connu de chacun. Mais le matériel nécessaire à sa fabrication n'est pas toujours à la portée immédiate de l'instituteur. Il est pourtant un moyen très facile d'expérimenter les propriétés de ce gaz si l'on se souvient que le syphon d'eau de Seltz renferme, sous pression, une solution sursaturée de gaz  $\text{CO}_2$  dans l'eau.

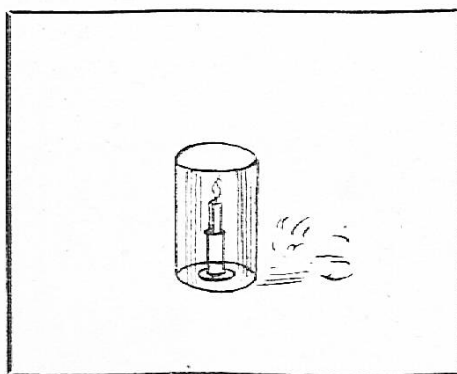
Vous savez l'empressement et l'intérêt que portent les élèves, à la réussite d'une expérience, à laquelle ils ont collaboré. Profitez donc de cet enthousiasme et demandez à l'un de vos élèves, fils d'un cafetier, d'apporter en classe, un syphon plein d'eau de Seltz. Un autre élève sera invité à prêter un tuyau de caoutchouc de 30 à 50 cm. de longueur. Un troisième fournira une pipe en terre (brûlot d'un sou). Faites confectionner une lampe à alcool, au moyen d'une petite bouteille à encre, dans laquelle plonge une mèche d'ouate. Vous avez encore dans l'armoire de la classe, l'eau de chaux, la bougie avec son porte-bougie en fil de fer, les allumettes, la soucoupe, le verre, un savon, deux bocaux à conserves. Complétez le matériel avec une bûchette de bois sec et une mèche soufrée (feuille de « brant »). Si ces objets sont nombreux, ils sont du moins faciles à se procurer.

Faites préparer un peu d'eau de savon dans la soucoupe, en vue de faire des bulles.

Les expériences peuvent commencer :

Renversez le syphon sens dessus dessous. Il devra rester dans cette position pendant toute la durée des expériences, aussi devez-vous le faire tenir, appuyé sur la table, par un élève. Pesez, pendant une ou deux secondes sur le levier, afin de purger le tube de verre central du liquide qu'il renferme. Embouchez maintenant, au bec du syphon, le tuyau de caoutchouc, qui servira de tube d'échappement du gaz, que vous prendrez à loisir dans l'eau de Seltz. Identifiez le  $\text{CO}_2$  avec le gaz produit dans la combustion et la respiration (exp. N° 8). A cet effet, plongez le bout du tuyau de caoutchouc dans le verre, où vous avez préalablement versé un peu d'eau de chaux claire. Pesez sur le levier et laissez barboter le gaz pendant un instant. L'eau se troublera. C'est donc bien du gaz carbonique  $\text{CO}_2$  qui sort du syphon.

Ceci constaté, faites parvenir une petite quantité de gaz dans un des bocaux, recouvert d'une feuille de papier. Mettez ensuite la bougie allumée dans le bocal. Elle s'éteindra dès que la flamme aura atteint le niveau du  $\text{CO}^2$  qui se tient dans le fond du vase. Vos élèves apprennent ainsi que le gaz carbonique n'entretient pas la combustion et qu'il est plus dense que l'air. (Danger au fond des caves où le vin fermente : si la bougie ou la lampe à pétrole s'y éteignent, la respiration de l'homme devient impossible et l'asphyxie s'ensuit.)



(Grotte du chien à Naples.) Introduisez une nouvelle dose de gaz dans le bocal et plongez-y successivement la petite lampe à alcool allumée, la mèche soufrée enflammée, la bûchette de bois, du papier en combustion, etc. : tous ces combustibles s'éteignent dans une atmosphère de  $\text{CO}^2$ . Ceci vu, remplissez complètement de gaz le bocal. Il sera plein quand la bougie ne pourra brûler à l'entrée du vase. Faites observer la fumée de la bougie qui reste au-dessus du  $\text{CO}^2$ , en petits nuages stratifiés. En ce moment, soufflez une bulle de savon avec la bouche. Laissez-la choir dans le vase plein de gaz ; gonflée à l'air, moins dense que le  $\text{CO}^2$ , elle ne pourra pas pénétrer dans le vase ; mais elle rebondit à la surface, à la façon d'une balle de caoutchouc tombant sur le sol, puis elle s'immobilise. Le phénomène est très intéressant. Faites-voir encore que le second bocal est plein d'air, la bougie y brûle bien. Ne l'y laissez pas ; saisissez le bocal plein de gaz carbonique et versez entièrement son contenu dans le vase vide, comme si vous versiez un liquide. Vous avez ainsi transvasé le fluide invisible. On le constate au moyen de la bougie mise successivement dans le bocal vide, puis dans le bocal rempli où ici, seulement, elle s'éteint. Pour terminer, posez la bougie allumée sur la table et versez sur elle le contenu gazeux incolore du vase plein. La flamme s'écrasera sous l'onde du gaz asphyxiant.

D<sup>r</sup> PAUL JOMINI.

## LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

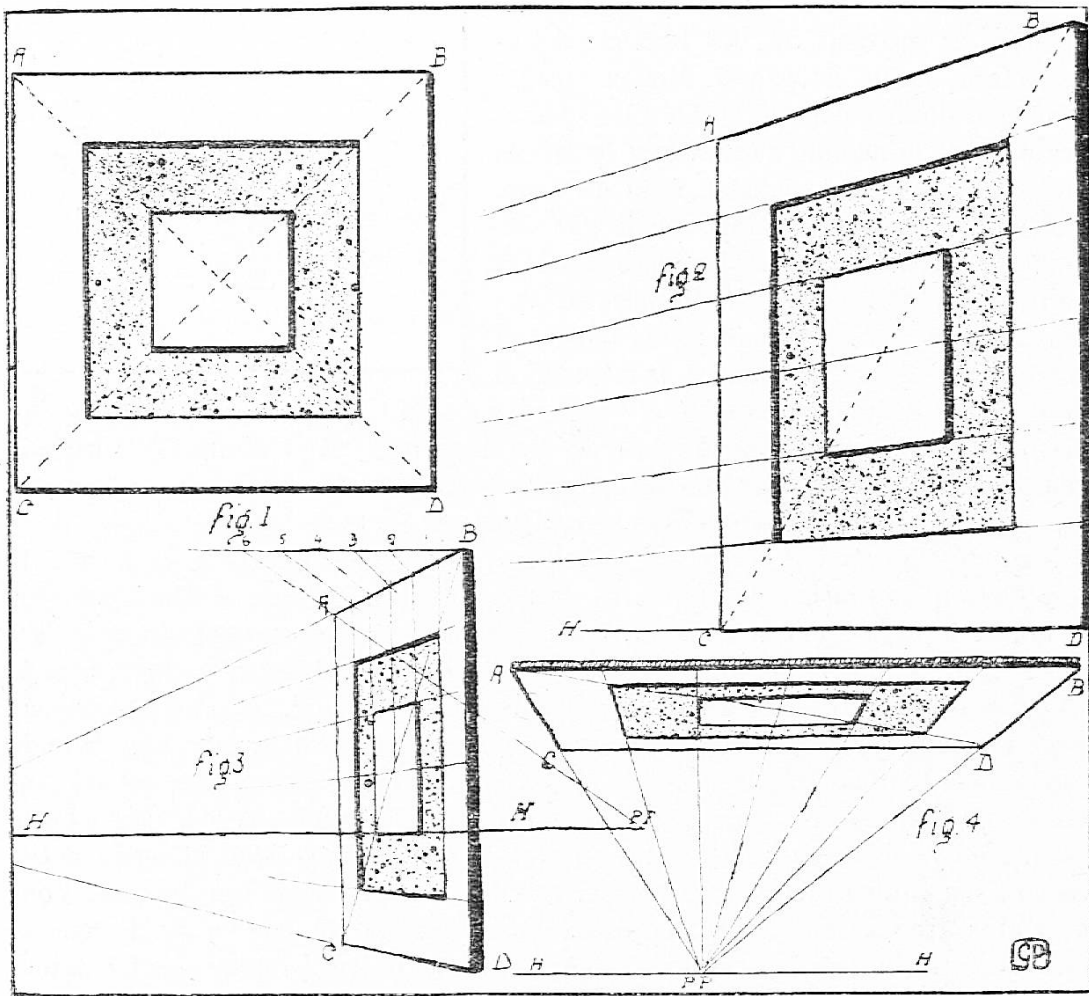
### La perspective.

Pour la perspective des surfaces (voir leçon du 3 novembre), on peut prendre des objets plats ou simplement faire quelques dessins sur de grandes feuilles de papier, comme le carré A, B, C, D, fig. 1 de notre planche.

Fixé au mur, côté droit ou côté gauche ou encore au-dessus des élèves, ce dessin peut être l'objet d'exercices intéressants (fig. 2). En supposant que la base C, D corresponde à l'horizon des élèves, ceux-ci auront à déterminer : 1<sup>o</sup> la hauteur D, B ; 2<sup>o</sup> la largeur ou plutôt la profondeur D, C ; 3<sup>o</sup> ensuite la hauteur du point A par rapport à la ligne D, B ; 4<sup>o</sup> si le point de fuite est inaccessible, comme c'est très souvent le cas, il faudra diviser B, D et A, C en six parties égales et tracer des fuyantes ; la diagonale B, C permettra de trouver à son intersection avec les fuyantes la place des lignes verticales.

En abaissant un peu le modèle (fig. 3), l'horizon de l'élève pourra se trouver au  $\frac{1}{3}$  ou au  $\frac{1}{4}$  de la hauteur du dessin.





1<sup>o</sup> Dessiner la ligne B, D, puis tracer la verticale indéfinie passant par A, C ;  
 2<sup>o</sup> chercher la hauteur du point A par rapport à la ligne B, D ; pour cela tenir le crayon horizontalement ; 3<sup>o</sup> placer le point C de même façon que le point A ;  
 4<sup>o</sup> diviser les côtés verticaux en 6 parties, tracer les fuyantes, la diagonale B, C et achever le dessin. On peut aussi, comme simple exercice, pour diviser la fuyante B, A, utiliser le tracé fig. 6. planche du 3 novembre.

Le maître attirera l'attention des élèves sur l'inclinaison des lignes et leur fera remarquer que plus elles sont éloignées de l'horizon plus elles sont inclinées.

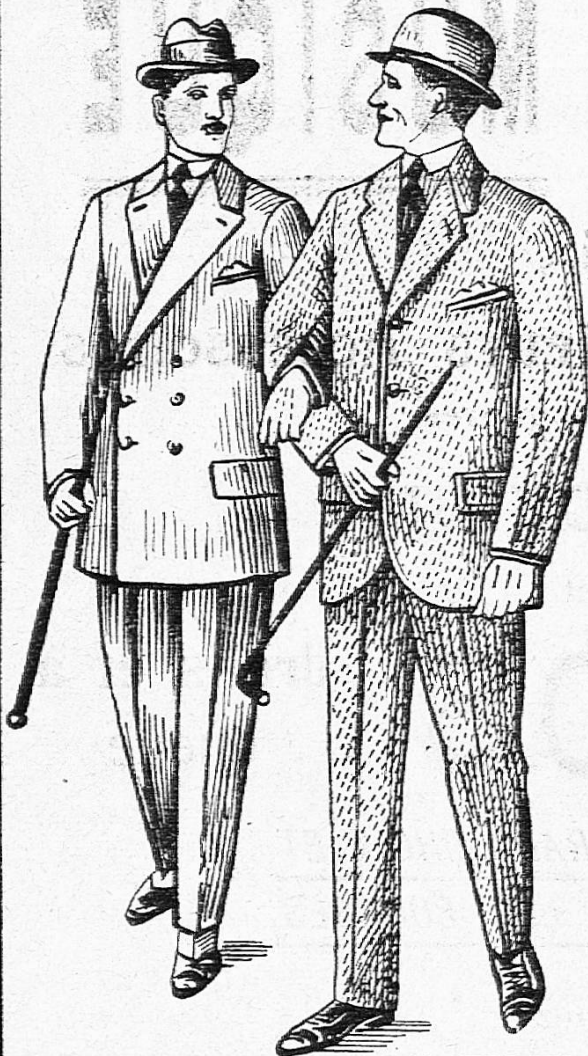
Si le modèle est placé au-dessus des élèves, comme dans la fig. 4, il faudra tracer la ligne C, D et marquer les points C et D par rapport à la ligne A, B préalablement tracée. Comme il n'est pas certain que l'horizon et le point P, P puissent être placés dans la feuille, on fera les mêmes divisions que pour les surfaces verticales.

Faire remarquer aux élèves que la ligne horizontale, perpendiculaire au tableau, placée dans le plan passant par l'œil du spectateur, devient une ligne verticale ; elle serait représentée par un point si elle se trouvait en face de l'œil, soit sur l'horizon.

*Applications:* une porte, une fenêtre.

G. PAYER.

# Maier & Chapuis



# MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

# VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

# PARDESSUS

et

# Manteaux de Pluie

# CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements

Cravates

Bretelles

**10** %  
 au comptant  
 aux instituteurs  
 de la S.P.V.

# Assurance-maladie infantile

**La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie**, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

# ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

**TOUT**

ce qui a rapport  
ou concerne la

**MUSIQUE**


les

**Instruments et leurs Accessoires**  
en tous genres

**HARMONIUMS**

et

**PIANOS** droits et à  
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET  
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

**F****ŒTISCH** **F****RÈRES**  
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE  
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour  
Instituteurs, Pensionnats  
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE  
MUSICALE



# L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉQUIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef:*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique:*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant: Abonnements et Annonces*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

**PRIX DE L'ABONNEMENT:** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

**PRIX DES ANNONCES:** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# Vacances de Noël

Quel instituteur prendrait en pension un jeune homme sourd-muet pour les prochaines vacances de Noël (15 jours) ? S'adresser : Institution des Sourds-muets, 66 Montbrillant, Genève.

---

## Le Mouvement Féministe

*Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande*

Abonnement : 2 fr. 50

Le numéro : 20 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

*Sommaire du numéro de novembre* : L'idée marche : E. Gd. — Les élections aux Conseils de prud'hommes dans le canton de Neuchâtel : Emma Porret et R. R. — Variété : Descartes et le mouvement féministe au XVII<sup>e</sup> siècle : J.-P. Zimmermann. — De ci, de là... — L'Alliance à Aarau : E. Gd. — A travers les Sociétés féministes.

---

## Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

**La Société accorde pour les années 1917 et 1918 les mêmes dividendes que pour les 5 années précédentes.**

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schaechtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11, Lausanne.

---

## L'Intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

---

# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

---

Messieurs les Instituteurs qui seront mobilisés le 4 janvier 1918 sont invités à indiquer au Département de l'Instruction publique, service de l'Enseignement primaire,

dans le plus bref délai possible

leur incorporation et leur grade.

---

# Occasion

A vendre à bas prix, outillage de relieur avec machine à rogner rotative. Occasion pour amateur. Adresser offres sous chiffres **P 1423 S Publicitas S. A., Saignelégier.**

---

## Commission interecclésiastique romande de chants religieux

Vient de paraître pour Noël 1917 :

Un fascicule de 3 chœurs mixtes. Prix 10 centimes.

Un fascicule de 4 chœurs de dames et enfants. Prix 5 centimes.

S'adresser pour les commandes à **M. Barbian, pasteur à Pampigny.**

A la même adresse, chœurs mixtes, chœurs d'hommes et chœurs d'enfants pour Noël et toutes les fêtes chrétiennes. Envoi de spécimens à choix sur demande.

---

# LA REVUE

(de Lausanne)

Journal national suisse.

Paraît tous les jours vers midi

et parvient le même jour dans la plupart des localités du canton.

## LA REVUE

est indispensable aux personnes qui veulent suivre le mouvement politique et économique du pays, fédéral et cantonal.

1 an, **10 fr.** (au lieu de **13 fr.**) pour les instituteurs et institutrices primaires du canton.

On s'abonne par versement au compte de chèques II 76 ou par carte postale à l'Administration de **La Revue**, à Lausanne.

**ENVOI GRATUIT** dès ce jour à tout **NOUVEL ABONNÉ**  
pour l'année 1918 entière.

P 14547 L

---

Librairie PAYOT & C<sup>ie</sup>, Lausanne

---

*Vient de paraître le second volume de*

**MISS SARA CONE BRYANT :**

**Comment raconter des histoires  
à nos enfants  
et quelques histoires racontées**

---

Traduit librement de l'anglais (seule traduction autorisée) par Mme Elisée  
ESCANDE Deuxième série. Un fort volume fr. 3 60

---

Dans la préface du premier volume de cet excellent ouvrage, Mlle Brès écrivait : « Quoi donc ! il y aurait un peu partout en Amérique des éducatrices qui, à tous les degrés de l'école, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'Université, verraient dans la vieille formule : « Il y avait une fois... » la clef des cœurs et des volontés ? Il y avait une fois... et puis ? Quels genres de récits ?... Tous, depuis le conte de nourrice jusqu'à la scène héroïque où l'honnête homme donne sa vie pour la justice et la vérité.

» Or, en Amérique, ce passe-temps aurait des heures à part dans chaque emploi du temps, — heures exquis pour les conteurs comme par les écoliers, car, s'il y a le plaisir *d'écouter*, celui de *raconter* est mille fois au-dessus, quand, par sa parole, on tient son auditoire captif : les âmes et les yeux amusés jusqu'au fou rire, ou tristes jusqu'aux larmes, illuminés d'enthousiasme, ou doucement charmés par des visions de bonheur paisible. Et cela doit être ainsi. Mais pour que l'art de raconter devienne en éducation cet art de choix, il faut en effet que, pénétré de sa beauté et de sa puissance, on s'y *prépare* et on s'y applique en bonté, en sincérité et en amour. »

... On trouvera dans ces deux volumes, avec des conseils et des préceptes sur l'art si difficile de raconter, des exemples pratiques, et les récits des expériences personnelles de l'auteur. Après leur lecture on sera persuadé de l'importance insoupçonnée de l'histoire racontée et de sa valeur éducative *à tous les degrés* des écoles..

---

*La première série constitue également un fort volume à fr. 3 60*